

DELIBERATION N° 81-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu, la délibération n° 80-26 actant la création d'un emploi non-permanent de Chargé d'évaluation de la Convention territoriale globale,

La Convention Territoriale Globale, signée en 2023 entre la Communauté de Communes de la Matheysine, la CAF, le Département, la MSA et toutes les communes du territoire arrive à échéance fin 2027.

Cette convention permet de poser des objectifs communs et une stratégie partagée pour améliorer l'offre de services aux habitants. C'est de plus un cadre indispensable pour le financement par la CAF des services petite enfance, enfance et jeunesse, portés par la CCM, les communes ou des associations.

En préparation du renouvellement de cette convention, comme stipulé dans son article 9, l'évaluation du projet social de territoire doit être menée, afin de renforcer la transparence de l'action publique et d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Cette mission comprend donc une actualisation du diagnostic social partagé. Dans le cadre de la mise en place du Service Public de la Petite Enfance, il convient également d'enrichir le volet Petite Enfance, afin de permettre à la Communauté de Communes de la Matheysine, autorité organisatrice, de recenser plus finement les besoins des familles et de planifier le développement quantitatif et qualitatif des modes d'accueil.

L'actualisation du diagnostic est éligible à des subventions cumulables de la CAF, pour un montant total de 26 000 €. Le budget prévisionnel de la mission Evaluation est estimé à 52 000 €. Cette mission sera réalisée par un agent – chargé de mission - recruté en renfort à cet effet.

Charges	En €	Produits	En €
Frais de personnel chargé	52 000	CAF fonds nationaux 2026	13 000
<i>Dont 2026</i>	<i>26 000</i>	CAF fonds nationaux 2027	13 000
<i>Dont 2027</i>	<i>26 000</i>	Autofinancement CCM	26 000
Total TTC	52 000	Total TTC	52 000

Il s'agit donc d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de la CAF.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ACTE** le programme et le plan de financement tels que présentés ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles auprès de la CAF de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE

